



Assemblée générale

Distr.: Limitée
22 mars 2004

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Quarante-septième session

Vienne, 2-11 juin 2004

Point 7 de l'ordre du jour provisoire *

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Rapport final de l'équipe sur la sensibilisation

I. Introduction

1. Les recommandations contenues dans la résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"¹, qui a été adoptée par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) tenue à Vienne en juillet 1999, et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999, réaffirmaient les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies. Ces recommandations constituent également une contribution importante pour la promotion de moyens efficaces concernant l'utilisation des techniques spatiales pour aider à résoudre des problèmes d'importance régionale ou mondiale, et renforcer les possibilités d'utiliser les applications spatiales aux fins du développement économique, social et culturel. La Déclaration de Vienne recommande, notamment, que des mesures soient prises pour sensibiliser les décideurs et le grand public à l'importance des activités spatiales pacifiques pour faire progresser le bien-être économique et social commun de l'humanité.

2. Depuis la conclusion fructueuse d'UNISPACE III, plusieurs grandes conférences et manifestations ont été tenues par l'Organisation des Nations Unies et

ont utilement contribué à façonner l'ordre du jour mondial et les approches collectives tendant à relever les défis présents et futurs. À leur nombre il faut citer le Sommet du Millénaire tenu par l'ONU en 2000, le Sommet mondial sur le développement durable tenu en 2002, et la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information tenue en 2003. Les résultats de ces sommets ont des conséquences importantes en ce qui concerne les priorités mondiales auxquelles répondre au vingt et unième siècle. Implicitement ou explicitement, les documents finals correspondants mettent aussi l'accent sur la pertinence des sciences et techniques spatiales vis-à-vis de ces priorités mondiales.

3. A la suite du Sommet du Millénaire, le Secrétaire général, après consultations avec, notamment, le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale, a établi un rapport intitulé "Plan de campagne des Nations Unies pour la mise en œuvre de la déclaration de Millénaire" (A/56/326). Dans son rapport, le Secrétaire général dresse une liste de huit objectifs de développement à réaliser pour 2015: a) éradiquer la pauvreté et la faim extrêmes; b) améliorer la santé maternelle; c) réaliser l'éducation primaire universelle; d) combattre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies; e) promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes; f) assurer la durabilité environnementale; g) réduire la mortalité infantile; et h) instaurer un partenariat mondial pour le développement. Dans sa résolution 56/95 du 14 décembre 2001, l'Assemblée générale invitait les parties concernées à tenir compte de ce "plan de campagne" dans l'établissement des programmes visant à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

4. En adoptant l'Engagement de Johannesburg en faveur du développement durable et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), les gouvernements représentés au Sommet sont convenus d'un éventail d'engagements concrets et d'actions à mener dans les cinq domaines prioritaires identifiés par le Secrétaire général: eau, énergie, santé, agriculture et biodiversité. Le Plan de mise en œuvre contient plusieurs références explicites aux techniques spatiales, notamment en ce qui concerne l'eau, la gestion des catastrophes, les changements climatiques, la protection de l'environnement, le développement et l'utilisation plus large des technologies et des données d'observation de la Terre. De même, le Plan d'action adopté par le Sommet mondial sur la société de l'information dans sa première phase, en abordant la problématique de l'infrastructure d'information et de communication, identifie clairement le rôle des techniques spatiales pour réaliser l'objectif d'intégration numérique.

5. L'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique contribue assurément à la réalisation par la communauté internationale des priorités et des objectifs susmentionnés en vue de faire progresser le bien-être économique et social commun de l'humanité. L'enjeu est d'apparier les possibilités offertes par l'espace et des objectifs spécifiques, de manière à obtenir des résultats tangibles par une action concrète, et de sensibiliser chacun à ce sujet.

6. Dans cette perspective, l'équipe sur la sensibilisation a entrepris ce qui suit : a) évaluer les efforts en cours pour sensibiliser les décideurs et le grand public à l'intérêt des activités spatiales et au rôle que ces activités spatiales peuvent jouer dans des domaines déterminants comme le développement durable; b) établir une

liste d'exemples illustrant les activités fructueuses à la recherche d'un rayonnement accru; c) identifier des activités potentielles de rayonnement, en particulier en ce qui concerne le travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Bureau des affaires spatiales du secrétariat; enfin d) formuler des recommandations en ce qui concerne les activités futures de sensibilisation et de rayonnement.

II. Évaluation des actions en cours

7. Des actions portant sur la sensibilisation aux activités spatiales sont menées aux niveaux intergouvernemental, gouvernemental et non gouvernemental, notamment dans le cadre d'activités spécifiquement conçues à cet effet. Comme il est irréaliste de vouloir compiler de manière exhaustive les activités menées en ce sens dans le monde entier, l'équipe s'est concentrée sur le choix et l'examen d'exemples particulièrement parlants. En ce qui concerne les activités intergouvernementales, l'accent a été principalement mis sur les conférences mondiales en la matière, sur le travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et sur les activités du Bureau des affaires spatiales.

8. Afin de faciliter le processus de collecte d'informations spécifiques auprès des entités gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, l'équipe, épaulée par le Bureau des affaires spatiales, a lancé une enquête administrée par l'Internet en adressant des questionnaires à tous les Etats membres, ainsi qu'aux organismes ayant statut d'observateurs permanents auprès du Comité, afin de recueillir des informations sur leurs efforts de sensibilisation à l'importance des activités spatiales. La compilation des réponses reçues sera rendue disponible par des moyens électroniques et sera mise à jour de manière continue pour constituer une source systématique et dynamique d'informations sur le travail de sensibilisation.

III. Exemples et illustrations

A. Le domaine multilatéral

9. L'Assemblée générale, par sa résolution 55/122 du 8 décembre 2000, est convenue que les avantages des techniques spatiales et de leurs applications devraient être mis en évidence et portés à la connaissance des conférences organisées au sein du système des Nations Unies pour traiter des questions mondiales se rapportant au développement social, économique et culturel, et que l'utilisation des techniques spatiales devrait être promue pour atteindre les objectifs de ces conférences et mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire. Dans une lettre datée du 19 juillet 2001, le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a informé le Secrétaire général, comme le lui avait demandé le Comité, de la recommandation du Comité que les grandes conférences des Nations Unies prennent dans une plus grande mesure en considération les contributions des sciences et techniques spatiales, en veillant en particulier aux besoins des pays en développement (A/56/306).

10. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans son rapport sur sa quarantième session tenue en 2003, note avec satisfaction que, vu les présentations faites par les agences et organismes spatiaux nationaux et internationaux à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable, l'utilité des applications spatiales pour promouvoir et appuyer le développement durable a été démontrée. Cette réussite va dans le sens des recommandations d'UNISPACE III, à savoir de chercher à sensibiliser les décideurs et le grand public à l'importance des activités spatiales pacifiques ; promouvoir le développement durable en appliquant les résultats de la recherche spatiale ; développer l'utilisation des systèmes et services ayant une composante spatiale par les entités du système des Nations Unies et par le secteur privé ; et améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète (A/AC.105/804, par. 62).

11. Dans sa résolution 58/89 de 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique, comme le Bureau des affaires spatiales et la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales, ont redoublé d'efforts pour promouvoir le recours aux sciences et techniques spatiales et à leurs applications dans la conduite des actions recommandées dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Des travaux significatifs visant à mieux sensibiliser les personnes et à coordonner les activités relatives à l'espace dans le système des Nations Unies ont également été menés dans le cadre de la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales. La vingt-quatrième session de cette instance, tenue au siège de l'Organisation météorologique mondiale à Genève en 2004, a revêtu une importance particulière à cet égard. Cette session a été immédiatement suivie de la première séance ouverte et informelle de la Réunion, à laquelle les membres du Comité étaient invités à prendre part.

12. Le Bureau des affaires spatiales a redoublé d'efforts pour porter à la connaissance des conférences mondiales tenues dans le cadre du système des Nations Unies les avantages potentiels des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, ainsi que leur potentiel pour contribuer à atteindre les objectifs de telles conférences. À l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable, le Bureau a publié un fascicule spécial intitulé "Solutions spatiales aux problèmes mondiaux : comment les organismes des Nations Unies mettent les techniques spatiales au service du développement durable". Ce fascicule a été rédigé en coopération avec les organismes du système des Nations Unies qui participent à la Réunion interinstitutions, et a été distribué aux délégations présentes au Sommet mondial. Immédiatement avant le Sommet, le Bureau a organisé un colloque sur les techniques spatiales au service du développement durable à Stellenbosch (Afrique du Sud) du 21 au 23 août 2002. Le but du colloque était de sensibiliser les décideurs participant au Sommet à l'utilité des techniques spatiales et de leurs applications pour favoriser le développement durable. Le Bureau a également effectué une enquête auprès des entités des Etats membres et des Nations Unies sur les initiatives et les programmes menés pour donner suite au programme d'actions à entreprendre contenu dans le Plan d'application du Sommet mondial. Quand ils deviendront disponibles, les résultats de cette enquête seront affichés sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (<http://www.oosa.unvienna.org/>) pour servir d'outil à la fois aux décideurs, aux directeurs de programmes et aux autres responsables de la mise en œuvre des programmes ou projets de niveau national,

régional ou mondial donnant suite au Sommet mondial et qui pourraient utilement avoir recours aux techniques spatiales et à leurs applications.

13. Avec l'appui du gouvernement autrichien, le Bureau organise une série de trois colloques annuels, respectivement en 2003, 2004 et 2005, pour promouvoir le recours aux capacités démontrées à l'appui des actions auxquelles appelle le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable. Le premier de ces colloques, à savoir l'atelier ONU/Thaïlande sur la contribution des technologies de télécommunications spatiales pour combler le fossé numérique, a été organisé par le Bureau des affaires spatiales pour la région Asie et Pacifique à Bangkok en septembre 2003 et a visé à contribuer au Sommet mondial sur la société de l'information du point de vue du secteur des communications par satellite (A/AC.105/810). Les observations et les recommandations faites par les participants ont ensuite été transmises au secrétariat du Sommet mondial. Le 12 décembre 2003, le Bureau des affaires spatiales a aussi organisé un panel spécial d'experts en satellites de réputation internationale dans le cadre du Sommet mondial.

14. Au nombre des initiatives multilatérales hors du système des Nations Unies, le Sommet de l'observation de la Terre, accueilli par les Etats-Unis et tenu à Washington D.C. le 31 juillet 2003, et le Groupe spécial sur les observations de la Terre établi à l'issue du Sommet doivent être mentionnés. Cette manifestation illustre la façon dont les décideurs ont été approchés et comment ils se sont engagés, ou sont sur le point de le faire, à affecter des ressources importantes à la mise en place de mécanismes spatiaux plus efficaces d'observation de la Terre.

B. Les approches régionales

15. Les gouvernements jouent un rôle déterminant dans la promotion de la reconnaissance des mérites des activités, des techniques et des applications spatiales par les autorités et agences concernées, dans le cadre des programmes correspondants. Ils doivent également suivre les progrès et les avancées dans ce domaine, même si leurs efforts en ce sens et leurs possibilités de promouvoir la sensibilisation à de tels avantages subissent des contraintes du fait de divers facteurs, notamment financiers, techniques ou administratifs.

16. Il y a des avantages évidents à ce que les Etats coopèrent pour traduire les progrès scientifiques et techniques dans des politiques et des programmes d'applications dans un domaine dans lequel l'évolution est caractérisée non seulement par d'immenses avancées scientifiques et technologiques, un environnement de plus en plus concurrentiel et une diversité complexe d'acteurs et d'intérêts, mais aussi par des écarts croissants entre les possibilités dont disposent les différents pays pour mettre à profit les techniques spatiales à l'avantage de tous. La coopération régionale peut présenter à cet égard un intérêt particulier.

17. La région Asie et Pacifique donne à cet égard un exemple lumineux. Plusieurs des principaux pays innovateurs dans la région, dont certains sont présents dans l'espace, sont des pays en développement particulièrement intéressés par les techniques spatiales au service du développement durable. Le Programme régional pour l'application des techniques spatiales au développement durable que mène la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est révélé être un

mécanisme utile pour promouvoir l'utilisation efficace des techniques et des applications spatiales à cette fin dans la région.

18. En se donnant pour priorité de sensibiliser les planificateurs et les décideurs politiques et en s'adressant à tous les secteurs, à tous les niveaux de la prise de décision, ce programme a donné de beaux exemples de réussite qui pourraient servir de modèles à d'autres régions et sous-régions.

19. En Europe, l'initiative de Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) est un exemple sans égal d'initiative visant à coordonner aussi bien les technologies et systèmes existants que les moyens innovants pour mieux répondre à une demande structurée d'informations de la part des décideurs et des utilisateurs nationaux, régionaux et locaux. Le GMES répondra aux besoins communs des autorités publiques qui seront identifiés dans divers domaines de politique générale, comme c'est le cas des informations sur le couvert végétal qui contribueront à la prévision et à la gestion des crues et inondations, des incendies de forêt et des rendements de cultures, ainsi qu'à la surveillance des pièges à carbone et des sources de carbone dans le cadre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

C. Les organismes du secteur spatial

20. Les agences spatiales internationales et nationales sont des acteurs importants de la sensibilisation aux activités spatiales. Tandis que les institutions internationales concernées par l'espace fournissent les cadres nécessaires à la coopération, à la coordination et à l'élaboration des perspectives politiques globales, les agences nationales agissent en tant qu'interfaces entre les réseaux internationaux, les secteurs public et privé, les communautés de scientifiques et de chercheurs, et les utilisateurs finals. Elles sont idéalement placées pour faciliter et favoriser les partenariats efficaces entre les parties prenantes, les utilisateurs et les fournisseurs de services.

21. Composé de 23 membres actifs, pour la plupart des agences spatiales, et de 21 membres associés, à savoir des organismes nationaux et internationaux partenaires, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) est le principal forum international pour ce qui est de la coordination des programmes d'observation satellitaire de la Terre et de l'interaction de ces programmes avec les utilisateurs des données satellitaires dans le monde entier. Les différents membres du CEOS sont engagés à déployer tous leurs efforts pour mettre en œuvre les recommandations du CEOS dans leurs programmes respectifs d'observation de la Terre.

22. Dans une déclaration faite au Sommet mondial pour le développement durable, le Président du CEOS a souligné que son Comité était déterminé à aider à faire mieux prendre conscience de l'intérêt des données transmises par les satellites d'observation de la Terre et à doter les pays en développement des connaissances nécessaires pour tirer bénéfice des principales applications. Cette déclaration faisait également état d'initiatives spécifiques engagées à cet égard par des membres et des partenaires du CEOS. Le CEOS a lancé en novembre 2002 un "Programme d'action consécutive au Sommet mondial pour le développement durable" qui démontre la forte détermination de la communauté spatiale en faveur du développement durable.

D. Les organisations non gouvernementales

23. L'importance de la contribution de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, à l'application des résultats de la Conférence est largement reconnue et a récemment été soulignée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003 relative à la mise en œuvre intégrée et coordonnée des résultats des principales conférences et des sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social. Les organisations non gouvernementales sont traditionnellement très actives au sein de la communauté spatiale. Elles ont apporté une contribution vitale à UNISPACE III, la première conférence des Nations Unies à laquelle le secteur spatial et la société civile ont participé en partenariat avec les gouvernements. La participation des organisations non gouvernementales aux réunions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités s'inscrit dans un processus continu qui consiste à ouvrir le Comité pour qu'il accueille les acteurs non gouvernementaux appropriés afin de mener une action globale de sensibilisation à l'importance et aux avantages des activités spatiales et de favoriser les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

24. Certaines des organisations non gouvernementales, comme la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), combinent une expertise de longue date et un corpus nombreux de membres recrutés dans le monde entier. Le réseau de la SIPT compte des sociétés et des associations de plus de 120 pays, représentant quelque 50 000 professionnels qui mènent leurs activités dans les domaines de la photogrammétrie, de la télédétection et des sciences spatiales de l'information. La SIPT tient un congrès quadriennal et organise de façon régulière divers colloques, ateliers et stages de formation dans diverses régions du monde. Plusieurs de ces manifestations ont mis un accent particulier sur les questions relatives aux applications spatiales et au développement durable, et ont apporté des contributions précieuses à cet égard.

25. De manière analogue la Spaceweek International Association appuie les activités des Nations Unies dans la coordination générale de la Semaine mondiale de l'espace qui a été proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68. L'Association recrute et appuie un réseau mondial de coordonnateurs et de participants à cette manifestation. L'objectif de la Semaine mondiale de l'espace, qui est célébrée chaque année du 4 au 10 octobre, est de sensibiliser les décideurs et le public dans son ensemble aux avantages des utilisations pacifiques de l'espace. Le thème choisi pour 2004 est "L'espace pour le développement durable". Tous les participants et les promoteurs de la Semaine mondiale de l'espace ont été priés de projeter des programmes sur ce thème, d'incorporer le thème dans leurs documents de communication à ce sujet, d'informer d'autres organismes du thème retenu et de les encourager à en traiter eux aussi.

26. La question de la sensibilisation au rôle des activités spatiales à l'appui des objectifs internationalement convenus de développement est également reprise par d'autres organisations non gouvernementales qui prennent part aux réunions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en qualité d'observateurs, par exemple l'Association européenne pour l'année internationale

de l'espace, la Fédération internationale d'astronautique et le Comité consultatif de la génération spatiale.

IV. Activités possibles de rayonnement

27. La communication au sujet de l'importance des activités spatiales à des fins pacifiques auprès des décideurs et du grand public n'est pas une fin en soi. Dans la perspective des Nations Unies, il existe des priorités claires concernant les efforts qui doivent être faits à cet égard, en tenant compte des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies et de la nécessité de donner suite aux résultats des grandes conférences et des sommets des Nations Unies et de les mettre en œuvre de manière intégrée et coordonnée dans les domaines économique et social, comme l'affirme l'Assemblée générale dans sa résolution 57/270 B.

28. Les buts internationalement convenus de développement, y compris ceux qui sont prescrits dans la Déclaration du Millénaire, et les résultats des principales conférences et des sommets des Nations Unies constituent une base solide pour mener l'action aux niveaux national, régional et international avec pour principaux objectifs l'éradication de la pauvreté, une croissance économique soutenue et le développement durable. Ils constituent également une base utile pour formuler des activités de rayonnement visant à sensibiliser les décideurs et le grand public à l'importance des activités spatiales à des fins pacifiques pour améliorer le bien-être économique et social commun de l'humanité.

V. Recommandations

29. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait évaluer les efforts, y compris les siens propres, visant à promouvoir la sensibilisation à l'importance des activités spatiales, tout en prenant des mesures permettant de réaliser les objectifs internationalement convenus de développement en tenant compte en particulier des objectifs de développement du Millénaire, de l'Engagement de Johannesburg en faveur du développement durable et du Plan d'action adopté par le Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que de leurs corrélations avec les recommandations contenues dans la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain.

30. Les grandes conférences des Nations Unies, de même que les activités liées à la mise en œuvre de leurs résultats et les actions consécutives correspondantes devraient continuer à prendre en compte de manière toujours plus systématique les contributions des sciences et techniques spatiales, eu égard notamment aux besoins des pays en développement. Le Comité devrait continuer à envisager d'apporter d'éventuelles contributions spécifiques à cet effet, y compris à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

31. En répondant à l'impératif prioritaire de sensibilisation des planificateurs et des décideurs politiques, et en faisant participer tous les secteurs à tous les niveaux décisionnels, le Comité et ses sous-comités devraient mettre en relief la possibilité d'adopter des approches régionales. De telles approches pourraient intéresser en particulier la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale

pour l'Asie de l'Ouest, en ayant présent à l'esprit l'exemple du Programme régional d'applications spatiales pour le développement durable mené par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

32. Le Comité et ses Etats membres devraient appeler l'attention des organismes spatiaux internationaux et nationaux sur le rôle d'appui des techniques spatiales pour la réalisation des objectifs internationalement convenus de développement, y compris ceux prescrits dans la Déclaration du Millénaire, et dans les suites données aux résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies. Le Comité et ses Etats membres devraient également encourager les organismes internationaux et nationaux, y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, à promouvoir la sensibilisation à cet égard et à fournir au Comité des informations sur leurs activités de rayonnement respectives.

33. Les résultats de l'enquête par Internet effectuée par l'Equipe auprès des Etats membres et des organismes ayant statut d'observateur auprès du Comité pour prendre la mesure de leurs efforts de sensibilisation à l'importance des activités spatiales et autres informations relatives aux efforts de sensibilisation devraient être accessibles électroniquement via la page d'accueil du Bureau des affaires spatiales (<http://www.oosa.unvienna.org/>). Les informations accessibles à partir de la page d'accueil du Bureau devrait continuer d'être tenues à jour.

Notes

¹ Voir le *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (Documents officiels des Nations Unies, No. de vente E.00.I.3), chapitre I, Résolution I.